

Initiatives ministérielles

pour des années. C'est précisément ce même type d'accord qui existait entre le gouvernement du Canada et les provinces en ce qui concerne le FPE, les paiements de péréquation et le Régime d'assistance publique du Canada. Malgré tout, le gouvernement a décidé, de son propre chef, de modifier cet accord.

Je suppose que je peux maintenant aller voir mon propriétaire pour lui annoncer, qu'en dépit de l'engagement que j'avais pris de payer tel montant, je ne vais pas le faire. Ce serait de ma part résilier un contrat, et mon propriétaire pourrait m'intenter un procès pour me forcer à lui payer son dû.

Les gouvernements fédéraux peuvent le faire sans problème. C'est exactement ce qu'il a fait, et cette résiliation de contrat a coûté aux gouvernements des diverses provinces, 41 milliards de dollars depuis 1982-1983.

Encore une fois, les conservateurs ne sont pas seuls à l'avoir fait. Les libéraux l'ont fait aussi. Mais il s'agit de montants importants. Et, cette année, le fait que le gouvernement ne tienne pas ses engagements va coûter 9,3 milliards de dollars aux provinces de notre pays.

Le gouvernement aura beau dire et beau faire, il ne peut affirmer qu'il tient ses engagements, car il ne le fait pas. Il ne peut pas non plus contester les chiffres étant donné qu'ils sont établis avec le plus grand soin, non par des gens tendancieux, mais par les fonctionnaires impartiaux de la province de l'Ontario.

La réponse détaillée se trouve dans cette étude de la province de l'Ontario. Comme je l'ai dit, il ne s'agit pas d'une étude réalisée par le NPD. Ce document a été préparé par des fonctionnaires impartiaux qui ont analysé les chiffres afin de présenter aux Canadiens un tableau très clair de la situation.

Le député a également suggéré que nous avons en Ontario un gouvernement qui n'a rien fait pour essayer de contrôler ses dépenses. Permettez-moi de dire au député que, après les dernières élections provinciales, l'Ontario s'est retrouvée pour la première fois avec un gouvernement provincial qui a essayé de faire quelque chose au sujet de la croissance des dépenses. Il a créé un conseil de gestion chargé de voir à ce que les dépenses soient limitées au moyen de mesures semblables à celles prises par le Conseil du Trésor au niveau fédéral. Il a limité les dépenses au chapitre des soins de santé à l'extérieur de la province, un point dont le gouvernement libéral précédent ne s'était simplement pas préoccupé.

Nous avons donc un gouvernement qui essaie, dans des conditions extrêmement difficiles, de faire face à la grave récession provoquée par le gouvernement ici, à Ottawa.

M. Blais: Ce n'est pas vrai.

M. Langdon: C'est absolument vrai. Selon le Conference Board du Canada, un organisme indépendant, il s'agit d'une récession d'origine purement canadienne qui découle des politiques du gouvernement. Les députés d'en face ne veulent peut-être pas l'entendre, mais c'est la réalité. Cette récession a fait mal aux Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Elle a fait augmenter le déficit. Elle a frappé très durement les personnes à revenu faible ou moyen.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, j'ai le devoir envers les électeurs de Hamilton-Ouest d'intervenir dans le débat en troisième lecture du projet de loi C-61, qui permettrait à ce gouvernement fatigué d'emprunter près de 25 milliards de dollars pour financer ses activités peu judicieuses pendant la prochaine année financière.

Ce qui m'irrite le plus, moi aussi bien que les électeurs que je représente, c'est que le gouvernement demande à emprunter une forte somme d'argent pour continuer à faire du travail mal fait.

• (1620)

Il est regrettable mais bien vrai que le premier budget du nouveau ministre des Finances perpétue la tradition de son prédécesseur. Ce budget maintient cette tradition car il est rempli des mêmes prédictions creuses et du même truquage des comptes, un art dans lequel excellait le ministre précédent. Cela a toutes les caractéristiques d'un cas désespéré, ce à quoi on reconnaît maintenant ce gouvernement, je le répète, très fatigué.

M. McCreath: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je demande certes votre avis. Lorsque mon honorable collègue laisse entendre que le précédent ministre des Finances truquait les comptes, il me semble qu'il lui prête des intentions qui sont absolument dénuées de fondement.

Une voix: Affaire de débat!

Le président suppléant (M. Paproski): Je sais que c'est affaire de débat, mais j'aimerais entendre le rappel au Règlement avant que quelqu'un crie que c'est affaire de débat.